

Formulaire de déclaration Loi Eau Milieux Aquatiques

Où demander des renseignements ? <https://www.indre-et-loire.gouv.fr>

- Sur la **loi sur l'eau, Natura 2000** : Service Eau et Ressources Naturelles : ddt-sern@indre-et-loire.gouv.fr Tél : 02-47-70-80-90
- sur les **PPRI** et les zones inondables : Service Risques et Sécurité: ddt-srs@indre-et-loire.gouv.fr
Tél : 02-47-70-80-90

PRÉAMBULE

Les **Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (I.O.T.A.)** susceptibles d'avoir une incidence sur un milieu aquatique relèvent du champ d'application du code de l'environnement, et peuvent nécessiter une autorisation environnementale ou une déclaration - article L214-3 du code de l'environnement. Les procédures applicables sont définies respectivement aux articles R181-1 à 52 et R214-32 à R214-40-3 et dans le Décret n° 2020-828 du 30 juin 2020 modifiant la nomenclature et la procédure en matière de police de l'eau.

La réglementation européenne exige l'atteinte du bon état général des eaux. Elle impose ainsi que les ouvrages ou activités ayant un impact sur les milieux aquatiques soient conçus, réalisés et gérés dans le respect des équilibres et des différents usages de l'eau.

Ce document a pour objet de vous aider dans l'élaboration des dossiers les plus courants de « déclaration » pour des travaux en cours d'eau. Le dossier de déclaration est à envoyer **renseigné dans son intégralité en fonction du projet en un exemplaire papier (annexes comprises)** au Service Eau et Ressources Naturelles (coordonnées ci-dessus). Il doit également être déposé sur la plateforme dédiée à l'adresse suivante : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R62929>.

La liste des informations demandées n'est pas exhaustive. Si l'impact du projet sur le cours d'eau ou sur le milieu naturel est important voire irréversible, la DDT se réserve le droit de demander la fourniture d'informations complémentaires ou de s'opposer au projet, comme le prévoit la réglementation.

Tout dossier incomplet devra être complété, avant d'être instruit.

Il vous appartient de vérifier que toutes les pièces à joindre au présent formulaire sont transmises.

Le technicien de rivière compétent sur le territoire concerné peut vous orienter dans la conception de votre projet. Vous trouverez la liste des structures gestionnaires à l'adresse suivante <http://milieux-aquatiques.indre-et-loire.gouv.fr>

La durée d'instruction est de **deux mois** à compter du dépôt du dossier **complet** et régulier, sous réserve des délais nécessaires à la fourniture d'éléments complémentaires, qui peuvent vous être demandés dans le cadre de l'instruction, lesquels remettent à 0 ce compteur.

Dès que votre dossier sera déposé en ligne, un « récépissé de déclaration » vous sera automatiquement envoyé, qu'il vous appartient de lire et de respecter. Il renvoie au(x) **d'arrêté(s) de prescriptions générales, qu'il vous faudra respecter lors de la réalisation de votre projet.**

Les travaux ne peuvent être engagés avant l'échéance indiquée dans le récépissé de déclaration, ou la réception d'un accord anticipé. Des contrôles sont régulièrement mis en œuvre.

La procédure au titre de la loi sur l'eau ne dispense en aucun cas le demandeur de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autre procédure du code de l'Environnement (espèces protégées, autorisation de pêche de sauvegarde, ...) ou par d'autres réglementations (code civil, code de l'urbanisme, code rural, code forestier,...).

Dossier loi sur l'eau

I - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :
.....

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

DATE DE NAISSANCE (pour les personnes physiques):

ou N° SIRET (exploitant, SCI, société, etc...) :

PROPRIÉTAIRE (*)

MANDATAIRE (**) (joindre le mandat)

AUTRES :

à préciser :

(*) Si vous n'êtes pas propriétaire de toutes les parcelles concernées par le projet, vous devez préalablement avoir obtenu l'accord écrit de chaque propriétaire et en fournir une copie dans le dossier

(**) Si le maître d'ouvrage est une collectivité : une délibération autorisant son représentant à déposer le dossier réglementaire au titre du code de l'environnement et validant le projet. En cas de travaux à réaliser par une collectivité au bénéfice de propriétés privées, une procédure de Déclaration d'Intérêt Général peut s'avérer nécessaire – contacter le service Eau et Ressources Naturelles de la DDT.

II - SITUATION DU PROJET

ADRESSE : CODE POSTAL :

COMMUNE :NOM DU COURS D'EAU*

*carte des cours d'eau concernés disponible ici : <http://milieux-aquatiques.indre-et-loire.gouv.fr>

CADASTRE : SECTION ET N° DE PARCELLE(S) :

III- OBJET DE LA DEMANDE, OBJECTIFS ET NATURE DU PROJET :

Projet inclus dans une DIG : oui non

Si oui, référence de la page/fiche spécifique/annexe s'y rapportant :

Objet de la demande

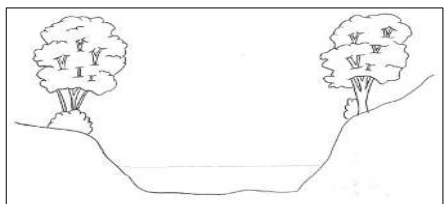
.....
.....
.....
.....

Objectifs attendus

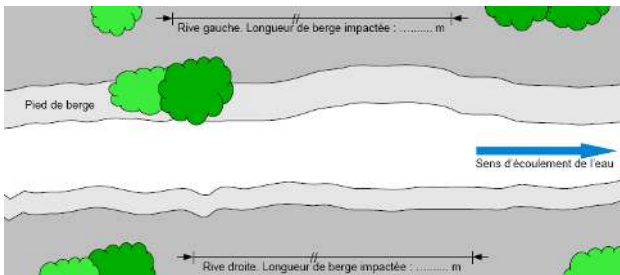
.....

.....
.....
Nature du projet et descriptif des travaux (la réalisation des travaux doit être détaillée avec précision)
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vue en coupe : fournir un schéma sur papier libre en précisant le projet par rapport à l'état initial, et indiquer les cotes relatives du projet
Exemple de base de schéma :



Vue en plan : fournir un schéma sur papier libre en dessinant les travaux et également les voies d'accès, zones de chantier, batardeaux, busage provisoire, ...
Exemple de base de schéma :



Durée d'intervention
.....

Date de début des travaux souhaitée
.....

Réalisation(s) antérieure(s) :
Indiquez si vous avez déjà réalisé des travaux de même nature sur le même bassin hydrographique. Le cas échéant, précisez la date d'autorisation, le type de décision (arrêté ou récépissé), et la référence du dossier, et joindre une copie de la décision administrative se rapportant à l'ouvrage déjà autorisé (arrêté préfectoral, récépissé...).

IV- RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE LOI SUR L'EAU CONCERNÉES :

Les rubriques concernées par votre projet d'**Installations, Ouvrages, Travaux ou Activités (I.O.T.A.)** sont à compléter dans le tableau suivant (liste non exhaustive). **Les arrêtés de prescriptions générales visés dans le tableau ci-dessous devront être respectés.**

Si les dimensions de votre projet sont supérieures aux seuils indiqués dans le tableau suivant, celui-ci relève d'une procédure d'autorisation environnementale. **Vous devrez alors vous rapprocher de la DDT qui vous indiquera la démarche à suivre.**

Rubrique	Nature du projet (IOTA) ayant un impact sur le cours d'eau	Éléments du projet (à compléter)	Seuils de la procédure de déclaration	Mon projet est-il soumis ?	Arrêté de Prescription générales
3.1.1.0	IOTA dans le lit mineur créant un obstacle à la continuité écologique	Différence de niveau, pour le débit moyen, entre l'amont et l'aval de l'ouvrage : H =...m	$0,2 < H < 0,5$	☐ Oui ☐ Non	Arrêté du 11/09/15
3.1.2.0	IOTA modifiant le profil en long ou en travers du cours d'eau	Longueur de cours d'eau modifiée / impactée : L =.....m	$L < 100$	☐ Oui ☐ Non	Arrêté du 28/11/07
3.1.3.0	Installation ou ouvrage ayant un impact sur la luminosité (buse...)	Longueur de l'ouvrage : L =.....m	$10 \leq L < 100$	☐ Oui ☐ Non	Arrêté du 13/02/02
3.1.4.0	Consolidation ou protection de berges par des techniques autres que végétales vivantes	Rive droite : longueur impactéem Rive gauche : longueur impactée.....m Longueur totale : L =.....m	$20 \leq L < 200$	☐ Oui ☐ Non	Arrêté du 13/02/02
3.1.5.0	IOTA dans le lit mineur du cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, habitats, ...	Surface de frayères détruite ou emprise des travaux-dans le lit du cours d'eau : S =.....m²	$S < 200$	☐ Oui ☐ Non	Arrêté du 30/09/14
3.2.1.0	Entretien de cours d'eau ou canaux avec déplacement de sédiments	Volume des matériaux déplacés : V =.....m³ Analyse des sédiments : ☐ oui ☐ non	$V < 2\,000$ et teneur des sédiments $\leq$ au niveau de référence $S1^4$	☐ Oui ☐ Non	- Arrêté du 30/05/08 et - Arrêté du 09/08/06
3.2.2.0	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau	Surface soustraite S =m²	$400\text{m}^2 < S < 10\,000\text{m}^2$	☐ Oui ☐ Non	Arrêté du 13/02/02
3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai de zones humides	Surface de zone humide impactée : S =.....ha	$0,1 \leq S < 1$	☐ Oui ☐ Non	
3.3.5.0	Travaux ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à la réalisation de cet objectif			☐ Oui ☐ Non	Décret du 29 septembre 2023

V - DONNÉES TECHNIQUES DU PROJET :

Selon la nature de votre projet, renseignée dans le tableau ci-dessous, vous remplirez les paragraphes visés :

Paragraphes à renseigner selon la nature de votre projet :	
☐ Entretien du cours d'eau (enlèvement embâcles, traitement d'atterrissement...)	1
☐ Consolidation, traitement ou protection de berges (fascinage, enrochement...)	1 et 2
☐ Modification du profil du cours d'eau (retalutage, banquettes)	1 et 3
☐ Restauration hydromorphologique globale	1, 3 et 4
☐ Aménagement permettant le franchissement d'un cours d'eau (passage busé, passage à gué) qui ne constitue pas un obstacle à l'écoulement des crues :	1, 3 et 5
☐ Réfection, entretien ou réparation d'ouvrage (sur ouvrage existant uniquement) :	6
☐ Aménagement, remblais Installation en lit majeur ou en zone humide:	1 et 7
☐ Tranchée ou fouille ou passage de canalisation en berge ou dans le cours d'eau :	1, 3 et 8
☐ Travaux sur plan d'eau	1 à 7
☐ Autre	

1 - Entretien du lit, et des berges pour la création d'accès :

Actions sur la végétation :

Traitement de la végétation des berges : ☐ non
☐ oui ☐ partiel ☐ total*

Devenir du bois de coupe

*justifier la nécessité d'une coupe à blanc

Nettoyage des végétaux du lit : ☐ oui ☐ non

Enlèvement par : ☐ pelle mécanique ☐ manuel ☐ autre (à préciser) :

Traitement des embâcles : ☐ oui ☐ non

Actions sur les matériaux du lit

.....

Type de matériaux : ☐ Sédiments (vase, terre, argiles, limons) ☐ Matériaux nobles (sables, graviers, galets)

Type d'intervention :

☐ scarification (enlèvement de la végétation et des systèmes racinaires sur les atterrissements)

☐ déplacement des matériaux ☐ destination des matériaux

.....

☐ autre (à préciser) :



L'entretien régulier du cours d'eau (gestion des atterrissements et enlèvements d'embâcles gênant l'écoulement des eaux) est de la **responsabilité du propriétaire riverain**. Le guide d'entretien des rivières est disponible sur le site internet de la DDT à l'adresse suivante : <http://milieux-aquatiques.indre-et-loire.gouv.fr/>

2 - Consolidation, traitement ou protection de berges (fascinage, enrochement...) :

Justification du projet :

- ☐ remplacement à l'identique d'un renfort défectueux
- ☐ renforcement suite à un incident (préciser et fournir des photos avant l'incident/maintenant)
- ☐ renforcement suite à un événement climatique (préciser et fournir des photos avant/maintenant)
- ☐ autre (précisez)

Rive gauche (d'après le sens de l'écoulement) :

Linéaire de berges concernées :

Type de protection envisagée (enrochement libre, gabions, enrochement bétonné, palplanche, technique végétale, protection mixte.....) :

justification de la technique choisie plutôt qu'une autre :

retalutage*¹ nécessaire ? ☐ oui ☐ non

si oui, destination des terres de déblai :

Rive droite (d'après le sens de l'écoulement) :

Linéaire de berges concernées :

Type de protection envisagée (enrochement libre, gabions, enrochement bétonné, palplanche, technique végétale, protection mixte.....) :

justification de la technique choisie plutôt qu'une autre :

retalutage nécessaire ? ☐ oui ☐ non

si oui, destination des terres de déblai :

Fournir un **profil en long** du site de travaux

Fournir un **profil en travers aux points de raccordement** amont et aval (au début et à la fin de la zone concernée), ainsi que **des profils en travers représentatifs de** l'ensemble du projet. En cas de besoin, contacter la DDT aux coordonnées en première page.

3 - Modification du profil du cours d'eau :

☐ modification du profil en long : Linéaire de berges concernées :

Pente actuelle (%) :

☐ modification du profil en travers : Linéaire de berges concernées :

☐ rive gauche ☐ rive droite ☐ les deux

pente finale (%) :

Quantité de matériaux déblayés : m³

Destination des matériaux.....

Quantité de matériaux remblayés : m³

Nature et origine des remblais

Fournir un **profil en long** du site de travaux

Fournir un **profil en travers aux points de raccordement** amont et aval, et à **chaque variation du profil (méandre, banquettes, aménagement,...)**, (avec un **minimum de 5 profils**) sur l'ensemble du projet. En cas de besoin, contacter la DDT aux coordonnées en première page.

1 Définition du retalutage : mise en forme de la berge pour lui redonner un nouveau profil d'équilibre

4 – Restauration hydromorphologique globale

paragraphe en construction

5 – Aménagement, permettant le franchissement d'un cours d'eau, qui ne constitue pas un obstacle à l'écoulement des crues ou la continuité écologique :

Installation d'un dispositif de franchissement : ☐ temporaire ☐ pérenne
Nature : ☐ passage busé ☐ passerelle ☐ passage à gué (ouvrage en fond de lit permettant la traversée) ☐ autre (préciser)

diamètre interne : mm ou Dimensions internes : hauteurm largeur.....m

enfouissement de l'ouvrage sous le fond du lit : mm

longueur de cours d'eau concerné : m

pente du fond dans l'ouvrage si passage busé : %

Profil du dispositif, et profil aux points de raccordement du dispositif



Quel que soit le type de franchissement mis en place, aucune chute résiduelle ne doit subsister à l'aval de l'ouvrage et la section d'écoulement ne doit pas être réduite à l'issue des travaux.

6 - Réfection, entretien ou réparation d'ouvrage (sur ouvrage existant uniquement) :

Description détaillée de l'ouvrage existant, problème à résoudre :

.....
.....
.....
.....

Description détaillée de l'intervention à réaliser :

.....
.....
.....
.....



existe-t-il un problème de continuité écologique sur l'ouvrage existant ? ☐ Oui ☐ Non
une ou des solutions à ce problème sont-elles envisagées ? ☐ Oui ☐ Non

7 – Construction, aménagement, remblais Installation en lit majeur ou en zone humide*

Description de l'installation :

.....
.....
.....

Surface totale concernée :

(*carte des zones humides de plus de 1ha du département disponible à l'adresse suivante : [zones humides DDT37](#)
(*carte SEPANT des zones humides : [Zones Humides SEPANT](#))

8 - Tranchée ou fouille ou passage de canalisation en berge ou dans le cours d'eau :

Passage de canalisation par : ☐ Forage ☐ Fonçage ☐ Tranchée
Réseau concerné : ☐ Eau potable ☐ Assainissement ☐ Gaz ☐ Électricité ☐ Télécom
☐ Autre (préciser) :

Passage : ☐ en berge ☐ en travers. Longueur : m Largeur : m

Autres précisions :

Épaisseur de recouvrement de la conduite (entre le fond du lit de rivière et le dessus de la conduite).....cm

Origine et nature (granulométrie) des matériaux de couverture

Diamètre de la conduite.....mm

VI - DOCUMENT D'INCIDENCES :

1 – Etat initial AVANT travaux

Décrire le cours d'eau et son environnement proche, tel qu'il se trouve avant la réalisation des travaux et fournir des photos.

.....
.....
.....
.....

Description de l'environnement proche du cours d'eau :

Il y a une majorité de zones urbanisées autour du cours d'eau : ☐ oui ☐ non

Il y a une zone humide (*) à proximité du cours d'eau : ☐ oui ☐ non

(*) *Zone humide* : terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année (joncs, carex, sphaignes, mousses, etc.)

(*carte des zones humides de plus de 1ha du département disponible à l'adresse suivante : [zones humides DDT37](#) (*carte SEPANT des zones humides : [Zones Humides SEPANT](#))

Nature des berges : (plusieurs cases peuvent être cochées)

Rive droite : ☐ enherbée ☐ arbustive ☐ nue ☐ artificielle (mur, enrochement) ☐ autre (préciser)

Rive gauche : ☐ enherbée ☐ arbustive ☐ nue ☐ artificielle (mur, enrochement) ☐ autre (préciser)

Nature du fond du cours d'eau : ☐ naturel ☐ artificiel (béton, enrochement)

Renseignements complémentaires :

description et usages du tronçon concerné :

.....
.....
.....

Présence de rejets à proximité : ☐ oui ☐ non

Si oui, préciser sa nature (station d'épuration, drain, égout...) :

Présence à proximité de prélèvements ou d'usage particulier de l'eau : ☐ oui ☐ non

Si oui, préciser sa nature (irrigation, captage, AEP, baignade...) :

2 - Impacts et mesures d'évitement, de réduction EN PHASE TRAVAUX :



La phase travaux est la période où les impacts peuvent être les plus importants sur le milieu aquatique, c'est pourquoi il est nécessaire de remplir la partie ci-dessous le plus précisément.

Tous les travaux réalisés dans le lit d'un cours d'eau doivent prendre en compte l'environnement. Ainsi vous devez prendre les précautions nécessaires afin de prévenir les pollutions accidentelles et nuisances éventuelles occasionnées, au cours des travaux ainsi qu'après leur réalisation. Vous devez aussi garantir une capacité d'intervention rapide de jour comme de nuit afin d'assurer le repliement des installations en cas de crue. Vous devez prendre toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde des espèces. **Afin de respecter ces principes, vous devez préciser les dispositions qui seront prises.**

Le cas échéant, description et localisation de la zone d'installation de chantier et les réseaux auxquels elle sera raccordée. Quelles mesures de protection du milieu sont mises en place ?

.....
.....
.....

Des espèces protégées animales ou végétales ont-elles été recensées sur le site ? (recherche bibliographiques via <https://openobs.mnhn.fr/> et sur le site de l'INPN, puis inventaires terrain)
OUI NON Si oui, lesquelles et quelles mesures de protection/évitement sont mises en place ?

.....
.....
.....

NB : si la présence d'espèces aquatiques protégées est avérée sur ou à proximité immédiate du site, des sondage et/ou pêches de sauvegarde totale ou partielle seront exigées

Des espèces exotiques envahissantes animales ou végétales ont-elles été recensées sur le site ?
NON Si oui lesquelles et quelles mesures d'évitement/ de gestion sont mises en place ?

.....
.....
.....

Impacts potentiels en phase travaux :

Destruction de frayères, zone de repos, d'alimentation ou d'habitat : ☐ oui ☐ non

Risque de départ de matières en suspension : ☐ oui ☐ non

Risque de départ de laitance (en cas d'utilisation de béton) : ☐ oui ☐ non

Risque de pollutions accidentelles : ☐ oui ☐ non

Autres

.....

Descriptif des mesures d'évitement et de réduction des impacts mises en œuvre :

Circulation d'engins dans le lit mineur :

surface sur laquelle les engins vont évoluer :

Conduite du chantier lors d'un assec nature : ☐ oui ☐ non

Isolement de la zone de travaux dans le cours d'eau :

☐ non ☐ oui

☐ Mise du chantier en assec artificiel

longueur de cours d'eau mise en assec : largeur du cours d'eau mise en assec :

moyen utilisé :

☐ batardeau, big bag

☐ mise en place d'une dérivation temporaire des eaux sans pompage

☐ mise en place d'une dérivation temporaire des eaux avec pompage ainsi qu'un bac de décantation avant rejet au cours d'eau

☐ mise en place d'une canalisation temporaire gravitaire des eaux

☐ autre :

mise en place d'un filtre sur la zone de travaux, permettant de réduire au maximum la propagation des matières en suspension : ☐ oui ☐ non

si oui, moyen utilisé : ☐ de la paille ☐ géotextile ☐ filtre granulaire.....

.....

3- Incidences du projet sur les sites NATURA 2000 :

Joindre une carte localisant votre projet ainsi que le(s) site(s) Natura 2000 le(s) plus proche(s)

<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Biodiversite/Natura-2000>

☐ Le projet est situé hors site Natura 2000, et n'a donc aucune incidence sur un site Natura 2000 quel qu'il soit. A quelle distance du ou des sites les plus proches ?

A km du site le plus proche :
(n° de site : FR.....)

A km du site le plus proche :
(n° de site : FR)

☐ Le projet est situé à l'intérieur, en tout ou partie, d'un site Natura 2000 :

Site :(n°
de site : FR.....)

Site :(n°
de site : FR)

Remplir un formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000, qui sera annexé au dossier, et disponible sur le site : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr>

NB : l'ensemble des zonages de protection de la biodiversité en vigueur en région centre val de Loire est consultable sur le site internet de la DREAL : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr>

VII – SÉQUENCE EVITER, RÉDUIRE, COMPENSER

1- Alternative d'évitement :

Précisez les raisons pour lesquelles le projet a été retenu parmi les différentes alternatives. Vous devez démontrer ici que la solution choisie vise à réduire les impacts sur l'environnement.

.....

.....

.....

Préciser ici la liste des mesures d'évitement, de réduction que vous vous engagez à mettre en œuvre afin de ne pas porter atteinte au milieu aquatique et à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (article L211-1 du code de l'environnement)

Quels sont les impacts évités :

.....

.....

.....

.....

.....

Quels sont les impacts réduits :

.....

.....

.....

.....

.....

2 - Compensation des impacts résiduels, en amont, en aval :

Impacts prévisibles (et/ou probables) sur le régime des eaux et le milieu aquatique après les travaux :

Le projet terminé aura-t-il la (les) conséquence(s) suivante(s) ? **réponse obligatoire pour chaque ligne**

Le régime des eaux	
• Modification des débordements (fréquence, durée) :	Oui / Non
• Accentuation de la violence des crues :	Oui / Non
• Accentuation des étiages :	Oui / Non
• Accélération de la vitesse d'écoulement des eaux :	Oui / Non
• Diminution de la vitesse d'écoulement des eaux :	Oui / Non
Le niveau de l'eau	
• Augmentation de la hauteur d'eau :	Oui / Non
• Baisse de la hauteur d'eau :	Oui / Non
• Variation de la hauteur d'eau (marnage, batillage) :	Oui / Non
• Enfoncement du lit du cours d'eau :	Oui / Non
Le milieu aquatique : habitat, faune et flore	
• Déstabilisation et érosion des berges :	Oui / Non
• Artificialisation des berges :	Oui / Non
• Disparition des eaux courantes :	Oui / Non
• Instabilité du lit du cours d'eau juste après travaux :	Oui / Non

• Envasement, colmatage du fond du cours d'eau : • Disparition d'abris pour la faune aquatique : blocs, sous-berge, artificialisation du fond du cours d'eau (ex : béton, curage) : • Perte de sinuosité du cours d'eau : • Perte de ripisylve (végétaux des berges) : • Disparition de l'ombrage : • Augmentation de l'ombrage :	Oui / Non Oui / Non Oui / Non Oui / Non Oui / Non Oui / Non	
La circulation des poissons et le transport sédimentaire		
• Interruption de la circulation des poissons entre l'amont et l'aval : • Stockage des sédiments et risque de comblement de l'ouvrage :	Oui / Non Oui / Non	
La qualité de l'eau		
• Contamination de l'eau par des polluants (nitrates, phytosanitaires, métaux lourds...) : • Rejet ou départ de sédiments fins : • Diminution de la transparence de l'eau :	Oui / Non Oui / Non Oui / Non	
Autres usages		
éventuellement les activités nautiques non motorisées : canoë, raft... (préciser)		Oui / Non

3 – Mesures de réductions des pollutions et des impacts sur l'environnement :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

-

Engagements du demandeur :

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus, annexe(s) comprise(s). Je m'engage à :

réaliser mon projet conformément au dossier déposé, sauf indication contraire de l'administration ou prescriptions particulières, imposées par arrêté préfectoral ou par récépissé;

réaliser les travaux **en dehors des périodes de reproduction piscicole**, c'est à dire :

- travaux interdits du 1^{er} novembre au 31 mars pour les cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole
- travaux à éviter du 1^{er} mars au 30 juin pour les cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole

mettre en place les mesures visant à **éviter et réduire les pollutions** (batardeaux, barrage filtrant, géotextile, pompage, décantation avant rejet dans le cours d'eau, contrôle visuel des engins de chantier,...)

enlever l'ensemble des installations de chantier à la fin des travaux et effectuer une remise en état de la zone (enlèvement de tous les déchets, des bigbags, de la piste d'accès,...)

informer de la date de démarrage du chantier, au moins 15 jours avant le début des travaux, et de la date d'achèvement prévisionnelle :

- la DDT : ddt-sern@indre-et-loire.gouv.fr
- le service départemental de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) (sd37@ofb.gouv.fr) ;

en cas de problème ou d'incident :

- interrompre immédiatement les travaux et prendre des dispositions afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux,
- prévenir immédiatement la gendarmerie nationale (17) et les pompiers (18),
- informer le maire de la commune,
- **prévenir dans les meilleurs délais la DDT et le service départemental de l'OFB.**

Par ailleurs,

Mon projet est compatible avec les orientations et les objectifs d'atteinte du bon état fixés par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire-Bretagne en vigueur. (<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html>)

A l'échelle hydrographique plus locale, mon projet est compatible avec les objectifs du Schéma d'Aménagement des Eau (SAGE) du bassin, et n'entrave pas les actions engagées dans le cadre du Contrat Territorial ou tout autre plan de gestion en cours. (<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html>)

Mon projet est compatible avec le document d'urbanisme (PLU, POS, carte communale) en vigueur (renseignez-vous auprès de votre commune)

Mon projet est conforme avec les règles du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) ?
(<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/>)

Pièces à annexer obligatoirement à votre dossier :

- un extrait de carte IGN au 1/25 000^{ème} en couleurs avec la localisation de votre projet
- un plan cadastral avec la localisation de votre projet
- des photographies du site avant travaux, avec éventuellement photomontage ou schémas du projet
- tout élément graphique complémentaire utile à la compréhension du projet, **en particulier les plans concernant les ouvrages**
- toute pièce complémentaire précisée dans le dossier

INFORMATIONS ANNEXES :

Les dispositions du code de l'environnement suivantes sont rappelées :

- le fait de réaliser un ouvrage, une installation, des travaux ou une activité sans la déclaration requise, ou avant l'expiration du délai d'opposition, ou en cas de non respect des prescriptions attachées au projet, est puni de l'amende prévue pour la contravention de 5^{ème} classe (art. R216-12) ;
- toute modification apportée à l'ouvrage ou l'installation, à son mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant ou à l'exercice de l'activité ou à leur voisinage et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale, doit être portée avant sa réalisation à la connaissance du préfet, qui peut exiger une nouvelle déclaration (art. R214-39) ;
- la mise en service de l'installation, la construction des ouvrages, l'exécution des travaux, et l'exercice de l'activité objets de votre déclaration, doivent intervenir dans un délai de **3 ans** à compter de la date du récépissé, à défaut de quoi votre déclaration sera caduque (art. R214-40-3) ;

Vous êtes tenus de laisser accès aux agents chargés du contrôle (art. L216-4).

Fait à.....,

Le

NOM et prénom du signataire :
(signature obligatoire du demandeur)